



PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

Direction régionale et interdépartementale de
l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France

Paris, le 29 NOV. 2013

Service du développement durable des territoires et des entreprises
Pôle évaluation environnementale et aménagement des territoires
Évaluation environnementale des projets

Dossier n° EE-835-13

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale sur la réalisation d'un bâtiment technique pour AIR France à Roissy en France (Val d'Oise) dans le cadre de la procédure de permis de construire .

L'autorité environnementale du préfet de région a été saisie le 5 septembre 2013 pour avis sur le dossier, présenté par AIR France, pour le projet de construction d'un bâtiment technique, à Roissy en France dans le département du Val-d'Oise.

Conformément à l'article R.122-7 du code de l'environnement, aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la demande donne lieu à une note d'information relative à l'absence d'observations sur le dossier.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors des enquêtes publiques relative à ce projet. Elle fait l'objet par ailleurs d'une parution sur le site Internet de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France et sur le site Internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Pour le préfet de région, autorité
environnementale,
Le directeur régional et interdépartemental de
l'Environnement et de l'Energie
Le directeur adjoint

P.i.

Jean-François VALLEUVEAU



Certificat A1607
Champ de certification
disponible sur demande